

**Décision portant nomination de Mme Corinne PALESCANDOLO aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8049 intitulée Laboratoire d'informatique Gaspard Monge (LIGM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC10A004DSI du 1<sup>er</sup> janvier 2010 portant renouvellement de l'unité mixte n°8049 intitulée d'informatique Gaspard Monge (LIGM) et nommant Mme Marie-Pierre BEAL en qualité de directrice ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité en date du 15 mai 2013 ;

Considérant que Mme Corinne PALESCANDOLO a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée par l'Université Paris-Est Marne la Vallée du 04 février 2013 au 15 février 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Corinne PALESCANDOLO, AI, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés (LATTs), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Mme Corinne PALESCANDOLO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Corinne PALESCANDOLO est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Champs-sur-Marne, le 1<sup>er</sup> septembre 2013

Le directeur de l'unité  
Marie-Pierre BEAL

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'UPEMLV (ou de son délégué)